

- Bourg et villages 1
- Bourg et villages 2
- Secteur à dominante d'habitat avec commerces et services
- Secteur à dominante d'habitat sans commerce
- Station
- Secteur à dominante d'activités artisanales et de loisirs
- Secteur à dominante d'activités économiques et artisanales
- Secteur à dominante d'activités artisanales et industrielles
- Secteur à dominante d'activités liées aux productions énergétiques
- Secteur à dominante d'activités touristiques et hébergements hôteliers
- Secteur à dominante d'activités touristiques et d'hébergements (PRL)
- Secteur à dominante d'équipements d'intérêt collectif



Germ

Département des Hautes-Pyrénées

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal Aure & Louron

Echelle : 1:620 ème

Règlement graphique

Fonctions urbaines

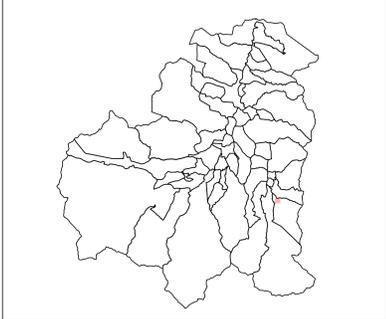
Document destiné à la concertation du public

17 juillet 2019



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : communauté de communes Aure Louron
Sources: BD TOPO® Institut National de l'Information Géographique et Forestière® / DICTIP®
Réalisation: Citadia Conseil® le 12.07.2019



Par rapport aux voies et emprises publiques les constructions seront implantées selon les dispositions suivantes:

- Alignement des voies
- Retrait de 0 à 5m maximum
- Alignement ou retrait de 3m minimum
- Alignement ou retrait de 5m minimum
- Retrait de 3m minimum
- Retrait de 3m minimum ou alignement sur les constructions existantes
- Retrait de 4m minimum, sauf en cas de réhabilitation, d'un aménagement ou d'une extension d'une construction existante
- Retrait de 5m minimum
- Retrait de 15m minimum
- Retrait de 15m maximum
- Non réglementé

Germ

Département des Hautes-Pyrénées

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal Aure & Louron

Echelle : 1:620 ème

Règlement graphique

Implantation/voies publiques

Document destiné à la concertation du public

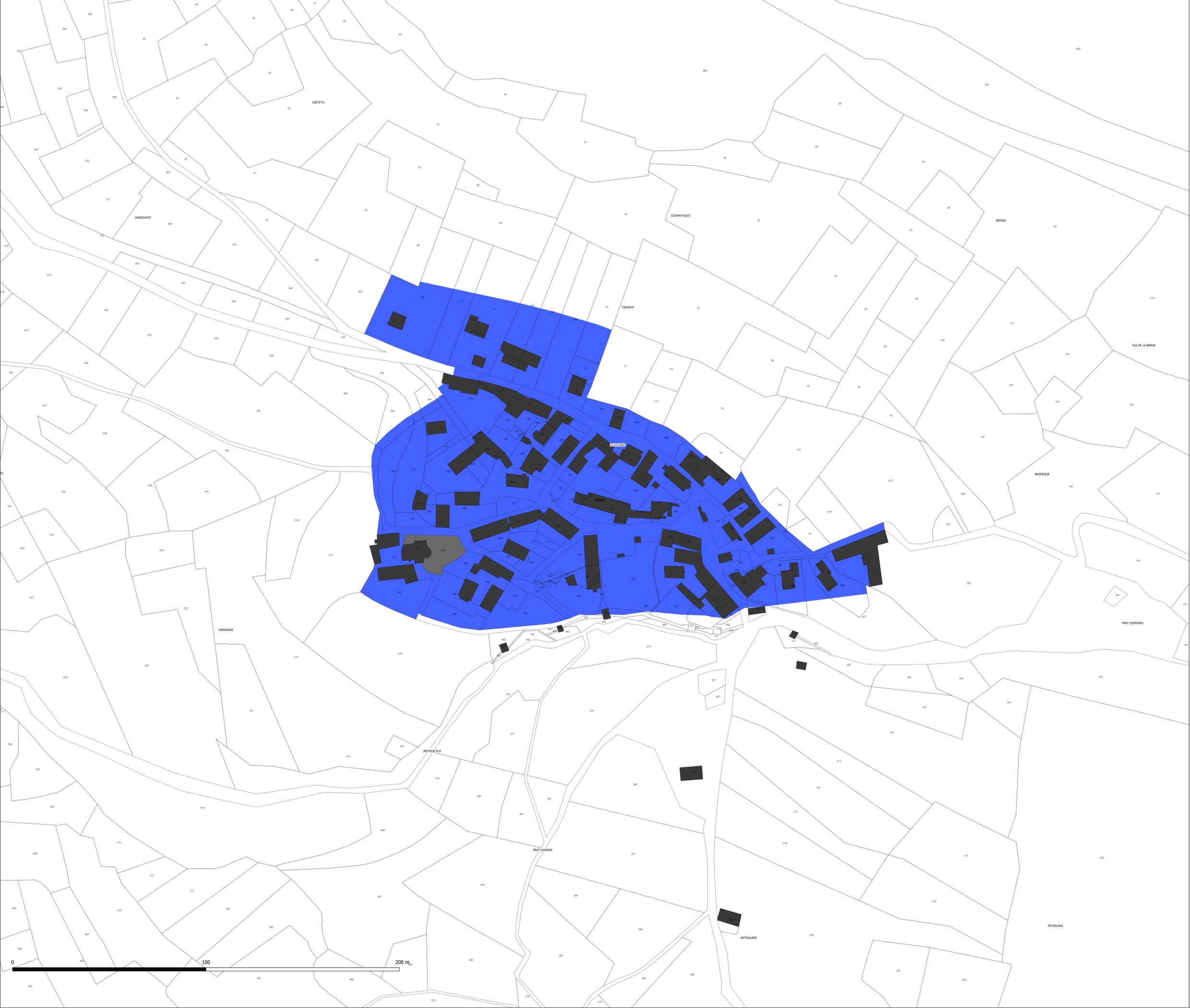
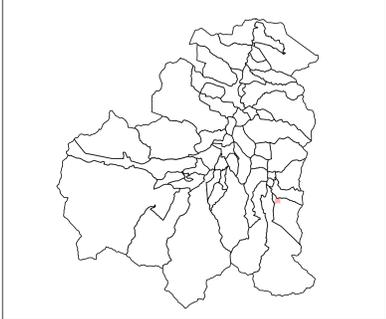
17 juillet 2019



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maitre d'ouvrage : communauté de communes Aure Louron
Mission: PLUJ Aure Louron
Sources: BD TOPO® Institut National de l'Information Géographique et Forestière® / DGP®
Réalisation: Citadia Conseil® le 12.07.2019





Par rapport aux limites séparatives les constructions seront implantées selon les dispositions suivantes:

-  Sur deux limites séparatives
-  Sur au moins une des limites latérales et dans une bande de 35m de profondeur, mesurée perpendiculairement à partir de la limite des voies publiques ou privées existantes, à créer ou à modifier.
-  Sur limite séparative ou en retrait dans une bande de 20m
-  Aucune ou une limite séparative
-  Sur aucune limite séparative
-  Non réglementé

Département des Hautes-Pyrénées

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal Aure & Louron

Germ

Echelle : 1:682 ème

Règlement graphique

Limites séparatives

Document destiné à la concertation du public

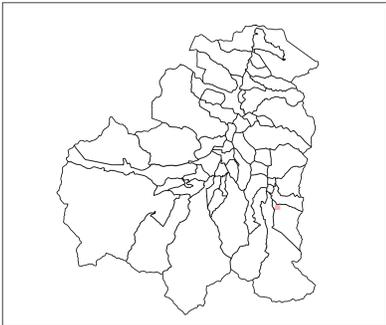
17 juillet 2019



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maitre d'ouvrage : communauté de communes Aure Louron
Mission: PLU Aure Louron
Sources: BD TOPO® Institut National de l'Information Géographique et Forestière® / DGP®
Réalisation: Citadia Conseil® le 12.07.2019





- La hauteur maximale des constructions est limitée à :
- 12m
 - 10m au faitage
 - 9m et 10m au faitage
 - 6m et 10m au faitage
 - 9m et 13m au faitage
 - 5m et 8m au faitage
 - 7m et 13m au faitage
 - 5m
 - R+1: 1 étage dominant avec combles aménageables (7,5m)
 - R+2: 2 étages dominants avec combles aménageables (10,5m)
 - R+3: 3 étages dominants (12m)
 - R+4: 4 étages dominants (15m)
 - 0 à 16 m: La hauteur de tout point des constructions mesurées à partir du sol naturel de référence ne peut être supérieure à la distance horizontale de ce point au point le plus proche du bâtiment opposé (H<=L)
 - Non réglementé

Département des Hautes-Pyrénées

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal Aure & Louron

Germ

Echelle : 1:620 ème

Règlement graphique

Hauteur

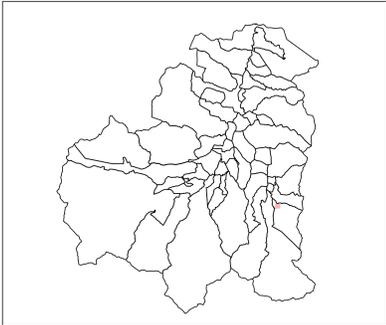
Document destiné à la concertation du public

17 juillet 2019



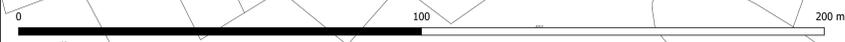
Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maitre d'ouvrage : communauté de communes Aure Louron
Mission: PLUI Aure Louron
Sources: BD TOPO®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® / DGFIP®
Réalisation: Citadia Conseil® le 12.07.2019



L'emprise au sol maximale est limitée à :

- 30%
- 40%
- 50%
- 60%
- NR



Germ

Département des Hautes-Pyrénées

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal Aure & Louron

Echelle : 1:620 ème

Règlement graphique

Emprises au sol

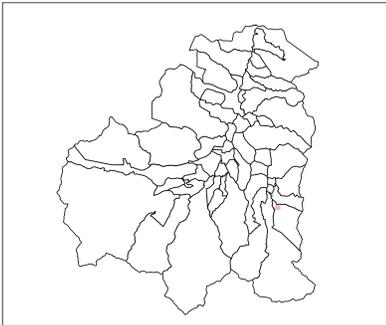
Document destiné à la concertation du public

17 juillet 2019



Citadia Conseil
 12 Rue Edouard Branly
 82000 MONTAUBAN
 Tél : 05.63.92.11.41
 Fax : 05.63.92.25.47
 Mail : sud-ouest@citadia.com

Maitre d'ouvrage : communauté de communes Aure Louron
 Mission: PLUI Aure Louron
 Sources: SD TOPO® Institut National de l'Information Géographique et forestière® / DGFIP ©
 Réalisation: Citadia Conseil® le 12.07.2019



- Secteur de sensibilité 1
- Secteur de sensibilité 2
- Secteur de sensibilité 3
- Secteur de sensibilité 4
- Secteur de sensibilité 5
- Secteur de sensibilité 6
- Secteur de sensibilité 7
- Non réglementé

Département des
Hautes-Pyrénées

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal Aure & Louron

Germ

Echelle : 1:620 ème

Règlement graphique

Aspect

Document destiné à la concertation du public

17 juillet 2019



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maitre d'ouvrage : communauté de communes Aure Louron
Mission: PLUI Aure Louron
Sources: BD TOPO®: Institut National de
l'Information Géographique et forestière® / DGFIP ©
Réalisation: Citadia Conseil® le 12.07.2019